

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX –  INTERVENTION SUR LE MATERIEL URBAIN – RUE  DU MAINE ET AVENUE JEAN VILAR  ARRETE N° 2024/292</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;  
VU les arrêtés municipaux n°2024/285 et n°2024/286 en date du 14 novembre 2024 pour des travaux sur le matériel urbain situé rue du Maine et avenue Jean Vilar à IFS ;  
VU la demande en date du 15 novembre 2024 de la société GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX sollicitant la Ville pour une prolongation des arrêtés n°2024/285 et n°2024/286 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation et le stationnement sur l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** Les interventions prévues sur le matériel urbain rue du Maine et avenue Jean Vilar sont prolongés jusqu'au 31 janvier 2025.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits aux abords du chantier.
- Article 3 :** La société GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale d'IFS ;
  - La société GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX ;
  - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
  - KEOLIS ;
  - Le SDIS.

Fait à IFS, le 18 novembre 2024



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRÉ.**